

**MINISTERE CHARGE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**



**République Centrafricaine
*Unité - Dignité - Travail***

DIRECTION DE CABINET

POINT FOCAL UNESCO

Bangui, le **01 FEV 2022**

N° 01 /MCEDD/DIRCAB/PFU.

**RAPPORT SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU PARC NATIONAL
MANOVO GOUNDA SAINT- FLORIS INSCRIT SUR LA LISTE DU
PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO EN PERIL**

(République Centrafricaine) (N° 475)

Février 2022

Nom du bien du patrimoine mondial (Etat partie) :

**PARC NATIONAL MANOVO GOUNDA SAINT FLORIS
(République Centrafricaine) (N°475)**

1. DU CONTEXTE ACTUEL AUTOUR DE L'AIRE PROTEGEE

Le présent rapport décrit sur la période 2021 l'état de conservation du Parc National Manovo-Gounda Saint Floris (PNMGSF), (République Centrafricaine) (N° 475).

Il constitue la réponse de la République Centrafricaine à la (Décision : 44 COM 7A.39) du Comité du patrimoine mondial concernant ce bien. Par cette décision, le Comité demande à l'Etat partie de soumettre à la date butoir du 1^{er} février 2022, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre de ses recommandations pour examen à la 45^{ème} session du Comité du patrimoine mondial.

Il est important de rappeler qu'en décembre 1988, la 12^{ème} session du Comité du patrimoine mondial avait inscrit le PNMGSF d'une superficie de 17 400 km² (plus vaste parc de savanes d'Afrique centrale) sur la Liste du patrimoine mondial, ceci au regard de sa riche flore et faune situées à cheval sur les deux zones écologiques soudano-savane au Nord-Est de la RCA dans une zone enclavée et près des frontières du Tchad et du Soudan.

En 1997, le Comité du patrimoine mondial décide d'inscrire le PNMGSF sur la Liste du patrimoine mondial en péril suite à la menace de son intégrité sujette au braconnage, au pâturage illégal et à l'absence des mesures de protection et de gestion du territoire.

En 2009, une mission conjointe de suivi UNESCO/UICN conclut que la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien est fortement dégradée. Malheureusement, les recommandations n'ont pu être mises en œuvre à cause de la crise politique et sécuritaire survenue en 2012. Une nouvelle mission conjointe de suivi du Centre du patrimoine mondial/UICN a été organisée du 26 mars au 2 avril 2019 et a conclu que les trois piliers de la VUE (valeurs, intégrité, protection et gestion) sont tous mis en cause et il n'est pas à exclure que la VUE est aujourd'hui déjà perdue de façon irréversible. Cependant, la mission a estimé qu'à ce stade il est impossible de confirmer la perte irréversible de la VUE du bien ou de se prononcer sur la possibilité de sa régénération en absence d'un système de surveillance et de suivi écologique opérationnel.

Bien que l'habitat du bien soit largement intact, le parc est envahi par des transhumants, des braconniers, pêcheurs et miniers artisanaux, mettant en cause son intégrité. Avec la fermeture de la base de surveillance de Manovo, le bien ne bénéficie plus d'aucune surveillance et gestion depuis 2012. La région étant contrôlée par des groupes armés depuis 2012, les mesures correctives proposées par la mission de 2009 n'ont pas été mises en œuvre en raison de l'insécurité. Cependant, les récents accords de paix signés le 6 février 2019 dernier à Bangui, entre le Président centrafricain et les représentants de 14 groupes armés donnent espoir pour un retour de la sécurité dans la région. De plus, le Partenariat Public-Privé (PPP) signé entre WCS et le gouvernement centrafricain le 21 Décembre 2018 pour la gestion du complexe des Aires Protégées du Nord-Est RCA est une excellente opportunité pour sauvegarder l'intégrité du PNMGSF, la conservation et pour le développement durable de la zone considérée, mais également de sa périphérie. L'ambition du programme est de faire de ce territoire un noyau de stabilité régionale qui œuvre en faveur des dynamiques positives de sécurité, de conservation et de développement durable.

Le Comité du patrimoine mondial lors de la 39^e session (Bonn, 2015), avait adopté un format spécifique et obligatoire pour la soumission des rapports sur l'état de conservation par les Etats parties. Ce format obligatoire est inclus comme Annexe 13 des Orientations, et joint à la lettre de l'UNESCO adressée aux autorités centrafricaines. Ce format sera utilisé pour la soumission du rapport sur le bien susmentionné, dans l'une des langues de travail de la Convention, anglais ou français (Décision 39 COM 7). Outre l'examen des rapports individuels sur l'état de conservation de biens du patrimoine mondial, le Comité avait examiné les questions plus générales de conservation et avait adopté les décisions 44 COM 7.1 et 44 COM 7.2, clarifiant sa position sur certaines questions actuelles de conservation et fournissant ainsi des directives aux Etats parties afin qu'ils les traitent le plus efficacement possible.

Le présent rapport apporte des réponses sur les préoccupations du Comité et la mise en œuvre des directives sur la gestion du bien, conformément aux décisions **44 COM 7.1** et **44 COM 7.2**. Ainsi, pour répondre aux préoccupations du Comité du patrimoine mondial inscrites dans la (Décision 44 COM 7A.39), la Wildlife Conservation Society (WCS) et le Gouvernement de la République Centrafricaine représenté par le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, se sont déployés dans la mise en œuvre d'un certain

nombre de projets sur l'amélioration de la sécurité de la faune, des conditions de vie des communautés locales, et la promotion de la bonne gouvernance et du développement durable, et par conséquent sauver les trois piliers de la VUE (valeurs, intégrité, protection et gestion) du bien.

2. LES PROJETS EN COURS SUR LE TERRAIN

2.1. Les appuis de l'Union Européenne

2.1.1. Le projet ECOFAC VI

Dans le cadre du 11^e programme indicatif régional du FED, une subvention directe du programme ECOFAC-VI d'un montant de 7.000.000 € pour une durée de 04 ans (2019-2023) est en cours de mise œuvre dans le complexe des aires protégées du Nord-Est et les aires de conservation de Chinko dans le Sud-Est, de la RCA. Ce projet pour sa mise en œuvre fait recours au modèle de partenariat public-privé, avec des actions pour la conservation des écosystèmes, le développement du modèle TeDED (Territoire de Développement Endogène et Durable), l'aménagement du territoire, et la gestion de la transhumance transfrontalière qui accentue la dégradation généralisée et irréversible des écosystèmes sous la pression de l'élevage et de feux de brousse.

Lien avec la sécurisation du parc national Manovo Gounda St Floris : ECOFAC-6 apporte à la sécurisation du PNMGSF à travers la mise à contribution de sa salle de contrôle des opérations qui est en contact permanent avec les Tangos (agents régulateurs de la transhumance), les éco-surveillants et éco-gardes qui interviennent sur le terrain (partage d'instructions et émission d'instruction en temps réel), la surveillance aérienne, les équipements déployés (véhicules, motos, matériels de communication, etc). Il contribuera également au formatage d'un plan local d'aménagement du territoire au motif d'orienter les parcours du bétail et leur dédié des espaces de pâturage en dehors des aires protégées dont le PNMGSF, réguler les autres les pratiques relatives aux autres vocations d'usage des terres dans les zones périphériques.

2.1.2. Le projet « Ecosystème du Bassin Central du Chari : vers une approche intégrée du paysage (BC-Chari) »

L'Administration de la Commission Européenne a contracté (Contrat ENV/2020/419-901) pour un montant de 5 millions d'EURO sur une durée de 04 ans (Février 2021- Février 2025) avec la WCS, le lancement dans la région soudano-sahélienne (Tchad-RCA), d'un programme axé sur le développement d'une approche paysagère qui intègre les paysages transfrontaliers du bassin de Chari à multiples facettes comprenant la gestion du parc, l'application de la loi, l'engagement communautaire et la planification et la gestion de l'utilisation des terres dans les parcs nationaux de Bamingui-Bangoran et Manovo-Gouda St. Floris dans le nord-est de la RCA.

Objectif global : Maintien des services écosystémiques fournis aux populations par les aires protégées et territoires riverains du bassin central du Chari (BC-Chari).

Objectifs spécifiques (OS) :

- OS 1 « Aménagement territorial intégré et gestion concertée dans le Paysage BC Chari » : un effet intermédiaire sera que les compromis territoriaux dans la zone frontalière seront respectés.
- OS 2 « Appui à la régulation, à la gestion et au contrôle transfrontalier pour contrer les menaces vis-à-vis des AP, de la faune et de la flore dans le Paysage BC Chari » : un indicateur associé à cet OS sera que les populations de 2 espèces sentinelles (1 terrestre et 1 aquatique) seront maintenues.
- OS 3 « Bonne gouvernance locale de la transhumance transfrontalière et accès aux services pastoraux dans le Paysage BC Chari » : (financé par PAIRIAC, et non sur l'enveloppe BC Chari – voir narratif et budget projet PAIRIAC)
- OS 4 « Bonne gouvernance locale et actions innovantes du secteur productif des sédentaires et source de financement durable. » : des effets intermédiaires seront entre autres que les actions

envers la filière pêche permettront d'améliorer la gestion des stocks des ressources halieutiques dans les rivières pilotes BC Chari, et des sites pilotes de plantations seront appuyés.

- OS 5 « Consolidation de l'approche paysage durable paysage BC Chari »: (la zone Sud-Ouest Tchad/Nord Cameroun : financé sur l'enveloppe PAIRIAC) Un effet intermédiaire du projet sera que les actions financées par l'UE et les Pays Membres dans la zone frontalière seront coordonnées et pérennisées par des mandats à long terme.

Lien avec la sécurisation du parc national Manovo Gounda St Floris : Ledit projet a contribué à la mobilisation de 83 Tangos (agents régulateurs de la transhumance) dont 36 sont déployés dans le parc national Manovo Gounda St Floris. Une partie des équipements mis à leur disposition est également fournis par ledit projet.

2.1.3. Programme d'Appui à l'Intégration Régionale et à l'Investissement en Afrique Centrale (PAIRIAC)

Financé par la Commission Européenne, ce programme a commencé le 01.02.2022 avec pour objectif l'amélioration de l'accès aux services pastoraux et aux structures agro-pastorales de gestion des ressources naturelles. Il est financé à hauteur de 2 millions € et intervient dans le paysage transfrontalier du bassin de Chari pour une durée de 3.5 ans (Juin 2022-décembre 2025).

Objectif global du projet : Dans la zone d'intervention, la transhumance transfrontalière et la mobilité pastorale sont sécurisées dans un cadre de développement régulé, spécifique, respectueux de l'environnement, des droits humains et de l'égalité de genre, et contribuant à la résilience des communautés pastorales face aux aléas climatiques. Le présent projet (volets 2.2. et 2.3. du PAIRIAC) y contribuera ensemble avec le projet dédié au volet 2.1. du PAIRIAC.

Objectifs spécifiques, résultats attendus et principales activités :

Le cadre logique du projet BC Chari et du présent projet PAIRIAC-2.2/3 sera unique. Pour rappel, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- OS1. « Aménagement territorial intégré et gestion concertée dans le Paysage BC Chari »
- OS2. « Appui à la régulation, à la gestion et au contrôle transfrontalier pour contrer les menaces vis-à-vis des AP, de la faune et de la flore dans le Paysage BC Chari »
- OS3. « Bonne gouvernance locale de la transhumance transfrontalière et accès aux services pastoraux dans le Paysage BC Chari et la zone Sud-Ouest Tchad/Nord Cameroun »
- OS4. « Bonne gouvernance locale et actions innovantes du secteur productif des sédentaires dans le Paysage BC Chari »
- OS5. « Consolidation de l'approche paysage durable paysage BC Chari et la zone Sud-Ouest Tchad/Nord Cameroun »

PAIRIAC se concentre principalement sur l'OS3 : « Bonne gouvernance locale de la transhumance transfrontalière et accès aux services pastoraux dans le Paysage BC Chari et la zone Sud-Ouest Tchad/Nord Cameroun ».

Cette subvention ne se concentre pas dans les produits et activités de l'OS5 déjà considérés dans le projet BC Chari, mais facilitera l'intégration du paysage Sud-Ouest Tchad/Nord Cameroun dans les activités promues par les subventions et les projets financés dans le paysage mentionné.

Lien avec la sécurisation du parc national Manovo Gounda St Floris : Ledit projet a contribué à la mobilisation de 83 Tangos (agents régulateurs de la transhumance) dont 36 sont déployés dans le parc national Manovo Gounda St Floris. Une partie des équipements mis à leur disposition est également fournis par ledit projet. Il contribuera également au formatage et à la mise en œuvre d'un plan local d'aménagement du territoire au motif d'orienter les parcours du bétail et leur dédié des espaces de pâturage en dehors des aires protégées dont le PNMGSF, réguler les autres les pratiques relatives aux autres vocations d'usage des terres dans les zones périphériques.

2.2. Les projets financés par l'UNESCO

2.2.1. Projet « Sécurisation du parc national Manovo-Gounda St Floris »

Un financement UNESCO dans le cadre de la gestion de la Réserve de Biosphère pour un appui de 50 000 \$ sur une période de 06 mois (Juin 2021- décembre 2021 pour évaluer l'état de conservation du bien en vue de le classer dans la liste du patrimoine mondial en péril.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un soutien du Gouvernement de la Norvège à plusieurs programmes de conservation des sites inscrits sur la liste du patrimoine mondiale en péril en Afrique. Il relève d'un appui financier rapporté à l'UNESCO à hauteur de 900 000 \$ pour l'exécution d'un accord de partenariat sur 02 ans (Février 2021 à Février 2023) avec la WCS en vue pour l'élaboration d'un plan de sauvegarde du PNMGSF.

L'action vise la mise en place d'une stratégie d'urgence impliquant les communautés et les autorités locales et visant à préserver ce bien grâce à des activités de formation et à la mise à disposition des moyens humains et matériels. Il est question de manière concrète de réduire les pressions et menaces dont fait face ce bien à savoir : le braconnage, la transhumance, l'orpaillage, l'exploitation illégale de diamant, et les activités d'exploitation illégales des ressources halieutiques.

2.2.2. Modèles communautaires d'économie verte dans la future Réserve de Biosphère du Complexe des Aires Protégées du Nord-Est de la RCA.

Sur financement de l'UNESCO Programme MAB, ce projet d'un montant de 50.000\$ et d'une durée de six mois vise à implémenter un modèle communautaire d'économie verte basée sur la valorisation des noix de karité et l'apiculture et à élaborer un plan de gestion et de conservation de la future Réserve de la Biosphère englobant le Complexe des Aires Protégées du Nord-Est de la RCA et de ses Paysages Fonctionnelles (CAP-PF Nord-Est). Les AGR développés dans le cadre de ce projet bénéficient à 12 groupements d'apiculteurs totalisant 133 sociétaires dont 118 hommes et 48 femmes et 6 groupements de cueilleurs de noix de karité totalisant 95 membres dont 84 femmes et 11 hommes.

Lien avec la sécurisation du parc national Manovo Gounda St Floris : Il est attendu que ce projet puisse contribuer à sécuriser la biodiversité du Complexe des aires protégées du Nord-Est RCA incluant son pays fonctionnel et les bénéfices que les populations en tirent. Il est attendu que cela puisse améliorer les relations entre les individus et leur environnement naturel (Complexe des Aires protégées du Nord-Est RCA).

2.2.3. Le projet ARCADIA

L'Agence USFWS contribuera financièrement à hauteur de 218 467 \$ sur la période de Juillet 2021 à Juin 2022 dans le soutien des activités de suivi-écologique et d'application de la loi dans la recolonisation des espaces braconnés.

Lien avec la sécurisation du parc national Manovo Gounda St Floris : Une partie des 36 tangos (Agents régulateurs de la transhumance) déployés dans le PNMGSF et sa zone tampon élargissent sur l'enveloppe ARCADIA. Il en est de même pour certains des 16 éco-surveillants impliqués entre autres dans le bio-monitoring. Il y a également la prise en charge des patrouilles, les frais de justice consécutifs aux actions engagées dans le cadre de l'application de la Loi et des constructions à venir.

2.3. Le projet « Sécurisation des populations de lions dans les zones de protection prioritaires du Nord-Est de la RCA »

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre le Lion Recovery Fund (LRF) et la Wildlife Conservation (WCS) lequel est financé à hauteur de 451 640 \$ sur une période de 02 ans (1er janvier 2021 au 31 décembre 2022). Il est dédié au développement des activités censées assurer la conservation des grands carnivores, notamment les lions, les léopards, les hyènes tachetées et les chiens sauvages

africains dont leur population est estimée à quelques dizaines dans le paysage. Ledit projet se veut de développer un système de suivi écologique afin de recenser leurs indices de présence (images, vocalisation et empreintes), notamment leur habitat et leurs proies, à l'aide des caméras pièges et du logiciel Earth Ranger.

Lien avec la sécurisation du parc national Manovo Gounda St Floris: Le suivi écologique assuré dans le cadre de ce projet permet de disposer d'informations sur les indices de présence des espèces fauniques présentes, leur distribution ou localisation de manière à orienter au mieux les missions de surveillance et de lutte anti-braconnage.

3. MESURES CORRECTIVES POUR LE PARC NATIONAL DE MANOVO-GOUNDA SAINT FLORIS (PNMGSF)

3.1. La situation sécuritaire dans la région

La situation d'insécurité qui a prévalu dans le pays depuis la fin de l'année 2012 s'est progressivement améliorée depuis 2020 si ce n'est les affrontements interethniques survenus entre les Goulas et les Roungas (Janvier à Avril 2020), les mouvements des combattants rebelles et des pasteurs venant de l'Ouest et du Sud de la zone fuyant l'avancée à partir de janvier 2021 des forces loyalistes. Sur le chapitre de la gestion des aires protégées du Nord-Est RCA, cette situation sécuritaire qui heureusement s'est améliorée depuis la fin du deuxième semestre 2020, avait engendré plusieurs défis à savoir entre autres :

- Une mouvance de braconnage et de trafic illicite de la faune sauvage devenus de graves menaces aux niveaux national, sous régional, régional et international sur les plans économique, social et sécuritaire ;
- Une dynamique de transhumance entre le sahel et le nord de l'Afrique équatoriale susceptible de porter atteinte aux perspectives de développement, de sécurité, de paix, et de conservation de la biodiversité dans certaines zones où elle n'est pas à l'heure actuelle suffisamment encadrée;
- La persistance de foyers d'instabilité dans les préfectures limitrophes de celle de Bamingui-Bangoran où est localisé le PNMGSF ;
- L'état fortement dégradé de ce qui était une très riche faune du complexe des aires protégées du Nord-Est RCA qui inclut le PNMGSF avec comme stigmate la réduction des indices de présence de la faune à 5%, la population d'éléphants étant passée de 35.000 individus en 1977 à presque zéro, celle de la girafe de 1.200 à 7.
- Un très fort recul des avancées autrefois réalisées dans la surveillance et la protection du territoire englobant le Complexe des aires protégées du Nord-Est RCA avec comme stigmates, l'état de ruine de la quasi-totalité des bases opérationnelles et postes avancés, le rétrécissement de l'étendue de territoire jadis contrôlé de 11.500.000 d'hectares à 300.000 hectares (Le PNMGSF n'était plus sous contrôle) ;
- Une faible représentation des services déconcentrés de l'Etat dans la zone ce qui s'est traduit par une rupture de certaines actions faisant partie du domaine régalien (sécurité justice, etc.), et conséquemment une porosité des frontières et une prévalence des actes répréhensibles dont le braconnage, le trafic de la faune et des faits d'insécurité.

Plusieurs actes ayant concourus à améliorer le contexte sécuritaire et permettre la relance des activités de conservation entre autres dans le PNMGSF ont été posés, notamment les suivants :

- **Gouvernement et groupes armés :** Un Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA) signé le 6 février 2019 à Bangui à la suite de pourparlers menés à Khartoum du 24 janvier au 5 février 2019, sous les auspices de l'Union africaine (UA) et l'appui des Nations Unies (ONU). Cela a permis de noter des avancées significatives, parmi lesquelles la formation d'un gouvernement inclusif, la mise en place du comité mixte de sécurité, le lancement des travaux du Comité exécutif de suivi de l'Accord, l'organisation d'un séminaire gouvernemental sur la consultation populaire nationale sur la mise en place de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation (CVJRR).

- **Gouvernement.** Déploiement à partir de juillet 2020 à Ndélé et Bamingui des détachements des Forces de défense, des Forces de sécurité intérieure (Gendarmerie et Police) et des juges. Ils étaient absents de la zone depuis la fin de l'année 2012
- **Groupes ethniques au niveau local.** Signature à Ndélé le 27 Août 2020 à la suite du Conflit interethnique entre les Goulas et les Roungas et ce sous l'égide du Préfet de Bamingui-Bangoran et de la MINUSCA, d'un Pacte de non-agression entre les deux ethnies. Ce Pacte se veut de promouvoir la coexistence pacifique entre les parties en matière de non-agression permettant la libre circulation des personnes et des biens, à travers la préfecture de Bamingui-Bangoran en général et de Ndele, en particulier; b) De prévenir les conflits entre les parties et de veiller à ce que les différends soient résolus par voie pacifique.
- **Communautés du Nord-Est RCA.** Signature le 11 Novembre 2020 d'un Pacte de réconciliation entre les différentes ethnies du Nord-Est RCA à savoir celles des Préfectures de Vakaga, Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto et ce, sous la houlette du Président de la République, le Professeur Faustin Archange Touadera,
- **Communauté de la ville de Ndélé :** Mise en place d'un comité technique de sécurité (CTS) au sein duquel siègent les autorités administratives et les leaders communautaires. Comité se réunit tous les premiers mardis des mois afin de partager les renseignements et supports d'informations sécuritaire sur la zone. Cette communauté a également mis en place un comité de gestion des conflits (CGC) qui se réunit chaque quinzaine afin d'apporter leur contribution à stabilisation de la zone. Ce comité œuvre à l'identification des menaces au niveau local et transfrontalier, à la promotion du dialogue intercommunautaire et le vivre ensemble pacifique, conformément aux dispositions de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation ci-dessus visé signé le 6 février 2019. Ces réunions se tiennent sous la houlette de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (Minusca).
- **WCS :** Des rencontres ont eu lieu respectivement avec le Conseiller militaire du Premier Ministre, le Ministre de la Défense et ses collaborateurs, et le Ministre de la Sécurité Publique avec au menu, des échanges sur l'afflux des orpailleurs nationaux et soudanais (90% des personnes présentes) dans le corridor Gordil – Nda au-delà de la limite Est du Bien. L'occasion a été mise à profit pour leur montrer les photos aériennes (prises lors des vols de surveillance de WCS) montrant des abris d'orpailleurs dont la plupart sont armés et étrangers ainsi que des puits et galeries d'extraction d'or à perte de vue. Un compte-rendu des opérations de survols réalisées le premier au mois de mai 2021 et le second au mois de novembre 2021 leur a été remis.

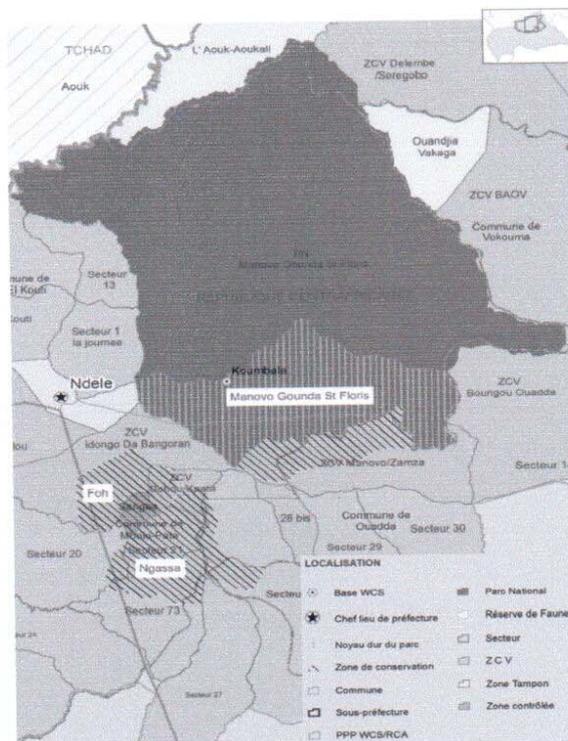
3.2. La stratégie de surveillance des pressions et menaces dans le Parc

Sécuriser le Parc National Manovo Gounda Saint-Floris (PNMGSF), de manière à protéger la biodiversité et permettre au bien de conserver son statut de patrimoine mondial repose sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde du PNMGSF.

La stratégie de surveillance et de sécurisation du PNMGSF combine 13 leviers :

- **Le schéma de reconquête du PNMGSF.** Il est basé sur la mise en place d'une zone prioritaire (noyau dur de conservation) qui est appelée à s'élargir graduellement. Une superficie de 3947 km² représentant 23% la superficie du PNMGSF est érigée depuis début 2021 en zone prioritaire (noyau dur). Elle est délimitée autour de la base de Koumbala. Cette partie sud du PNMGSF est identifiée sur base de la présence d'une faune résiduelle (éléphant, lion, léopard, buffle, girafe, élan de derby, etc.) A cette zone prioritaire s'ajoute aux confins de sa limite sud, une zone de conservation servant de zone tampon comprenant trois (03) blocs à savoir la Zone Cynégétique Villageoise (ZCV) Manovo-Nzamza [sur 978 km²], les noyaux de Föh [1.027 km²] et d'Idongo-Ngassa [1.682 km²]. Cette zone tampon sous couvert forestier et très riche en faune sert entre autres de corridor écologique entre le Parc national Manovo-Gounda St Floris à l'Est et le Parc national Bamingui-Bangoran à l'Ouest. La zone prioritaire établie dans le PNMGSF évoluera d'année en année au

rythme des avancées dans la reconquête du PNMGSF qui se fera à la cadence suivante : 2021-2022 (4.850 km²), 2022-2023 (9.000 km²), 2023-2024 (16.800 km²).



Carte : Noyau dur du PNMGSF (3 947km²) et sa zone de conservation riveraine en 03 blocs

- **Dispositif de contrôle des opérations de surveillance.** La salle de contrôle des opérations est mise en place et rendue opérationnelle depuis la fin du premier semestre 2020. Sa capacité d'exploitation a été renforcée depuis décembre 2021 grâce à la mise à contribution du nouveau système EarthRanger. Cette salle de contrôle des opérations est tenue par une équipe de six (06) opérateurs qui se relaient jours et nuits. Les informations communiquées par les éco-gardes, éco-surveillants et Tangos (agents régulateurs de la transhumance) y sont traitées, organisées et analysées en temps réel. L'équipe de contrôle tient une réunion quotidienne à 17h00. Au cours de cette réunion, un débriefing est fait sur l'état des lieux dans la zone prioritaire et sa zone tampon. Il est à cette occasion rapporté tous les faits documentés dans la journée à savoir les incidents, les rencontres avec les braconniers, les pêcheurs, les transhumants, les cordonnées des campements, des feux de camp et feux de brousse ainsi que celles des indices de présence de la faune. Les conduites à tenir ou décisions à adresser sur le terrain aux éco-gardes pour d'éventuelle intervention ou aux éco-surveillants et Tangos sont instruites par ces informations.
- **Le dispositif d'application de la Loi impliquant les éco-gardes.** À ce stade, le PNMGSF est sécurisé par 24 éco-gardes organisés en 6 équipes qui entre autres procèdent aux collectes des indices de braconnage. Ces éco-gardes sont renforcés par 16 éco-surveillants affectés exclusivement dans le PNMGSF. Ces derniers sont organisés en 04 équipes de 04 éléments chacune, ayant pour mission de relever les indices de présence de la faune, ainsi que les indices de braconnage dans la zone prioritaire (noyau dur) du PNMGSF et sa zone Tampon. À cet effectif

s'ajoutent 36 agents régulateurs de la transhumance (Tango) subdivisés en 09 équipes de 04 éléments positionnés dans les alentours dudit noyau dur. Ils ont mission de sensibiliser et orienter les transhumants en dehors ladite zone prioritaire ainsi que de la zone tampon établie aux confins de la limite Sud du parc.

- **Le dispositif de régulation de la transhumance impliquant les Tangos :** Se référer à la section 3.4 ci-dessous, 2^epuce
- **La Surveillance aérienne.** La surveillance permet de localiser de potentielles menaces (présence de braconniers, pêcheurs, bétail, feux, campements, etc.) et d'en informer la salle de contrôle des opérations pour des dispositions à prendre. Le survol est également mis à contribution pour noter la présence et la distribution de la faune et instruire l'orientation des efforts de patrouille. Un peu plus de 6 missions de surveillances aériennes au moyen de l'avion Cessna N 8573S de WCS-RCA ont été réalisées sur le PNMGSF entre les mois de novembre et le 29 décembre 2021. 14,26 heures de survols aérien ont été effectués sur l'ensemble du PNMGSF ce qui correspond à 1.609,21 Km. Les survols effectués entre mai, juillet et août 2021 ne sont pas décomptés car n'ayant malheureusement pas été enregistrés sur la plateforme *Syndertrack*., alors qu'en septembre et octobre 2021, le pilote était en congé.
- **La bio monitoring.** Elle permet de noter entre autres la présence et la distribution de la faune, l'état d'intégrité des habitats et les facteurs de stress. Les informations générées permettent d'instruire l'orientation des efforts de patrouilles d'une part et de mesurer l'efficacité des efforts déployés d'autre part. Tel que mentionné ci-dessus, 16 éco-surveillants affectés exclusivement dans le PNMGSF y sont impliqués. Ils sont organisés en 04 équipes de 04 éléments chacune, ayant pour mission de relever les indices de présence de la faune, ainsi que les indices de braconnage dans la zone prioritaire (noyau dur) du PNMGSF et sa zone Tampon.

Tableau 1 Effort des patrouilles

<u>Equipes de Patrouille</u>	<u>Nombre</u>	<u>Jours (N)</u>	<u>Distance (km)</u>	<u>Site couvert (ha)</u>	<u>Effort de patrouille (km/100 ha)</u>
<u>Éco-gardes engagés</u>	24	—	5.134,71		1,301
<u>Éco-surveillants engagés</u>	16	—	1.333,90	394,700	0,338
<u>Tangos engagés</u>	36	—	21.081,53		5,341
<u>Vols aériens réalisés</u>	6*	—	1.609,21**	-	-
<u>Nombre de transhumants sensibilisés</u>	384	60	-	-	-

Note : Il faut rappeler que les efforts doivent être fournis par les éco-surveillants pour améliorer leur effort de patrouille (0,338km/100ha) est inférieur à la norme UICN qui est de 1 km/100 ha.

* Estimation nombre des vols aériens réalisés sur l'ensemble de PNMGSF sur les mois de novembre et 29 décembre 2021.

** Estimation distance des vols effectuée sur le PNMGSF sur les mois de novembre et 29 décembre 2021.

- **Les équipements.** Une meilleure dotation en équipements permet de renforcer l'efficacité des opérations de terrain en termes de mobilité, de communication, de diligence dans les réponses à apporter, d'effets dissuasifs, etc. Les équipes opérant dans et autour de la zone prioritaire du PNMGSF disposent d'un véhicule et de motos pour leur mobilité. Des équipements de navigation et de collecte des données (Delorme, Locus), de communication entre les équipes de terrain et le centre des opérations (Push-To-Talk) ont été dotés aux équipes de terrain (éco-surveillants et Tango) pour booster l'efficacité du système d'intelligence existante. S'y ajoutent des équipements de camping (Tentes, sacs de couchage, sacs à dos) et de maintenance (Panneaux solaires, power Bank, câble d'alimentation).
- **Les infrastructures.** Les infrastructures telles que la base de vie, les postes avancés, les pistes de surveillance, les pistes d'atterrissage sont nécessaires pour une gestion efficace du PNMGSF. A ce stade, le PNMGSF et sa zone périphérique disposent de 3 pistes d'atterrissage. (KOUMBALA : 8,500804°/ 21,258649°; SANGBA : 7,919805°/ 20,921841° ; NGASSA : 7,599339°/ 21,014339°). 862 km de pistes ont été ouverts dans la zone prioritaire et sa zone tampon. A cela s'ajoutent 70 km de piste ouverte entre Ndélé et Koumbala. 17 huttes/Bungalow en matériaux provisoires pour le logement du personnel Eco-surveillants (16) et le Chef de Noyau ont été construites. L'évaluation des besoins en construction en dur et semi dur est en voie. Y seront impliqués les entrepreneurs nationaux.
- **La formation du personnel.** Elle permet une amélioration des connaissances et du savoir dans les domaines mis à contribution en vue de reconquérir et sécuriser le PNMGSF, des changements d'attitudes professionnelles et aussi un développement personnel (plus grande confiance en soi). Dans cet optique, les 36 Tangos (agents régulateurs de la transhumance) opérant dans les alentours de la zone prioritaire du PNMGSF et sa zone tampon ont été formés sur des thématiques spécifiques à leur domaine d'intervention, de même que les 19 éco-surveillants, les éco-gardes et les 6 opérateurs de la salle de contrôle des opérations.
- **L'aménagement du territoire.** Il permet d'éviter une proximité et une superposition conflictuelle entre les différentes vocations d'usage des terres en présence y compris les aires protégées, et la promotion des modes de valorisation éco-compatibles des espaces-ressources définis. Il est prévu dans ce cadre un zonage des territoires riverains du complexe des aires protégées du Nord-est et la mise en place des couloirs de convoyage du bétail en transhumance dotés d'infrastructures nécessaires.
- **La mobilisation des populations et acteurs locaux à travers l'implémentation du modèle "Cadre de Conservation Communautaire (CCC)".** En pratique, le CCC vise à aider les communautés à obtenir des avantages économiques, à accéder à des moyens de subsistance durables et à des sources de protéines, en s'engageant dans les pratiques éco-compatibles de valorisation des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité. En contrepartie, les dites communautés bénéficient d'une formation technique et d'un appui axés sur les Activités Génératrices de Revenus (AGR) et le développement d'un modèle d'Association Villageoise d'Épargne Crédit (AVEC). Il est attendu que cela puisse induire un contexte communautaire moins enclin aux pratiques nuisibles à la faune sauvage et plus favorable à soutenir les activités de conservation dans toutes leurs dimensions. Ledit modèle est en cours d'instruction par le staff de WCS. Y seront associés à la mise en œuvre les communautés locales, leurs autorités et les partenaires techniques qui contribuent à la réduction de la pauvreté en faisant recours aux outils et aux plus-values de la conservation.
- **Le système judiciaire.** Il est sollicité sur la base du procès-verbal dressé par l'éco-garde officier de police judiciaire, lorsqu'il y a cas d'arrestation des contrevenants aux dispositions des Lois sur la faune et les aires protégées. Jusqu'à lors, les arrestations n'ont eu lieu que dans la zone tampon du PNMGSF.
- **La recherche de financements.** La réalisation de l'ambition de la reconquête du PNMGSF est conditionnée par une disponibilité de financements nécessaires et ce sur le long terme. A ce stade, sept (7) sources de financement sont mises à contribution (voir chapitre 2).

3.3. Le retour de la faune

Les données bio-monitoring ont été collectées par 16 éco-surveillants organisés en 04 équipes de 04 éléments chacune et déployés dans le noyau dur parc de Koumbala et la zone de conservation riveraine à fréquence de 03 missions de 08 jours par mois pour un effort de patrouille mensuel de 96 homme-jour.

Pour le compte du second semestre 2021, un total de 3.695 indices de présence de la faune (empreintes, crottes, contacts visuels) ont été relevés sur une quarantaine d'espèces de la faune. Les images de 08 espèces phares issues des camera piège dont les plus remarquables ont été sélectionnées et communiquées comme moyen de vérification. La répartition spatiale de ces indices de présence de la faune permet de ressortir certaines espèces phares telles que : Lion, Léopard, Guépard, Lycaon, Hyène, Éléphant, Girafe, Hippopotames, Cob de buffon et Défassa, Buffle.

Tableau 2 Répartition des observations de la faune

Classe	Ordre	Famille	Espèce Nom pilote	Nom Scientifique	Observations (N)	
Mamifères	Proboscidiens	Elephantidae	Elephant de savane	<i>Loxodonta africana</i>	30	
			Bovine	Buffle	<i>Syncerus caffer nanus</i>	415
		Tragelaphinae		Eland de Derby	<i>Taurotragus derbianus</i>	53
				Bongo	<i>Tragelaphus eurycerus</i>	152
				Guib hanarache	<i>Tragelaphus scriptus</i>	528
				Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>	34
		Cephalophinae		Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	229
				Céphalophe de grimm	<i>Sylvicapra grimmia</i>	58
				Céphalophe flanc roux	<i>Cephalophus rufilatus</i>	104
				Artyodactyles	Neotragidae	Ourebi
		Reduncinae		Cobe défassa	<i>Kobus defassa</i>	164
				Cob de buffon	<i>Kobus kob</i>	71
		Alcelaphinae		Bubale	<i>Alcelaphus buselaphus</i>	125
		Hippotraginae		Hippotrague	<i>Hippotragus equinus</i>	248
		Giraffidae		Girafe	<i>Giraffa camelopardalis congoensis</i>	14
				Hylochere	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	126
Suidae		Phacochere	<i>Phacochoerus africanus</i>	415		
		Potamochere	<i>Phacochoerus porcus</i>	418		
Hippopotamidae		Hippopotame	<i>Hippopotamus amphibius</i>	31		
Pholidotes	Manidae	Pangolin nain	<i>Manis tricuspis</i>	14		
Tubulidenté	Orycteropodid	Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	81		

s	ac				
Carnivores	Viverridae	Civette	<i>Civettictis civetta</i>	4	
		Lion	<i>Panthera leo</i>	27	
	Felidae	Leopard	<i>Panthera pardus</i>	15	
		Lycaon	<i>Lycaon pictus</i>	1	
	Canidae	Chacal a flanc Raye	<i>Canis adustus</i>	1	
		Mustelidae	Ratel	<i>Mellivoracapensis</i>	2
	Hyaenidae	Hyène tachetée	<i>Crocuta</i>	44	
	Herpestidae	Mangouste	<i>Herpestes naso</i>	1	
	Primates	Cercopithecida e	Babouin	<i>Papio anubis</i>	150
			Magistrat	<i>Colobus guereza</i>	36
Patas (singe roux)			<i>Erythrocebus patas</i>	18	
Vervet (singe vert)			<i>Chlorocebus pygerythrus</i>	12	
Reptiles	Squamata	Varanidae	Varan du nil	<i>Varanus niloticus</i>	16
	Crocodylia	Crocodylidae	Crocodile nain	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	24
Total observation				3.677	

Note : le tableau ne ressort que les espèces qui présentent une fréquence relative d'observation de la richesse faunique de nos aires protégées

3.4. La stratégie de régulation de la transhumance

La stratégie de régulation de la transhumance associe 8 leviers :

- **Le dispositif de contrôle des opérations de surveillance.** Se référer à la section 3.2, deuxième puce.
- **Le dispositif de régulation de la transhumance impliquant les Tangos.** Les Tangos ont mandat de sillonner les périmètres de la zone prioritaire (noyau dur) et la zone tampon, de rentrer en contact avec les transhumants de dialoguer avec eux et de les orienter hors de la zone prioritaire et sa zone tampon. 36 de ces Tangos sont déployés dans le PNMGSF dans sa zone Tampon. Ils sont subdivisés en 09 équipes de 04 éléments et affectés dans des points prédéfinis aux alentours de la zone prioritaire à partir desquels, les patrouilles pouvant couvrir une distance de 15 à 25 km sont quotidiennement organisées. Les informations sur la présence et le nombre des troupeaux, leurs destinations, leurs propriétaires, leurs origines, etc., sont systématiquement collectées et transmises à la salle de contrôle des opérations. Les transhumants sont séance tenante sensibilisés et orientés vers des endroits en dehors de la zone prioritaire et de la zone Tampon. Le positionnement des Tangos est appelé à s'excentrer progressivement au rythme des avancées dans la reconquête de la superficie du PNMGSF entendez de l'élargissement du périmètre de la zone prioritaire qui se fera à la cadence suivante : 2021-2022 (4.850 km²), 2022-2023 (9.000 km²), 2023-2024 (16.800 km²).
- **La Surveillance aérienne.** Se référer à la section 3.2 ci-dessus, 5^e puce.
- **Le dispositif d'application de la Loi impliquant les éco-gardes.** Les éco-gardes sont immédiatement sollicités lorsque les transhumants transgressent les conseils des Tangos et pénètrent dans la zone prioritaire du PNMGSF ou dans la zone Tampon. Dans de tel cas, un procès-verbal est dressé par l'éco-garde ayant qualité de l'Officier de police judiciaire. Jusqu'à lors, aucun cas d'intrusion dans le noyau dur dudit parc ne s'est produit.

- **La formation du personnel.** Se référer à la section 3.2 ci-dessus, 9^e puce.
- **L'aménagement du territoire.** Se référer à la section 3.2 ci-dessus, 10^e puce.
- **Le système judiciaire.** Il est sollicité sur la base du procès-verbal dressé par l'éco-garde Officier de police judiciaire, lorsqu'il y a cas d'arrestation de transhumants ayant violés l'intégrité de la zone prioritaire du PNMGSF ou de sa zone tampon au Sud. Jusqu'à lors, aucun cas d'intrusion dans le noyau dur dudit parc ne s'est produit.
- **La recherche de financements.** Eu égard à l'afflux de plus en plus importante du bétail en transhumance dans le Nord-est de la République Centrafricaine, et la menace qu'elle représente pour le Bien, les efforts à consentir pour sa régulation se doit de s'inscrire dans le long terme ce qui nécessite des ressources à mobiliser pour ce faire. A ce stade quatre (4) sources de financement sont mises à contribution, à savoir ECOFAC-6, BC-Chari, PAIRIAC, USFWS (voir chapitre 2).

3.5. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle (s) construction (s) potentiel (s) qui pourrai (ent) être entreprise (s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrai avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.

En dehors la construction à venir du tronçon routier qui va contourner le Bien par le Sud et l'Est, choix objet d'entente entre l'UNESCO, l'IUCN, WCS, la Banque Mondiale, l'AFD, le Ministère des Travaux Publics et entériné le Gouvernement de la RCA, aucune restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle (s) construction(s) potentiel(s) qui pourrai(ent) être entreprise (s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation n'est envisagée.

3.6. Les activités d'exploration pétrolière dans le bloc pétrolier A et réitère ses demandes à l'Etat partie visant à : a) Eclaircir la situation du bloc pétrolier A et des blocs d'exploration I, II et III et veiller à ce qu'aucune licence ne chevauche le bien, conformément à la législation nationale et au statut de patrimoine mondial du bien, b) Analyser les impacts directs et indirects de tous les projets pétroliers envisagés à proximité du bien sur sa VUE à l'aide d'une évaluation d'impact environnemental et social (EIES) conforme aux normes internationales et soumettre cette EIES au Centre du patrimoine mondial pour examen par l'IUCN avant d'accorder toute licence d'exploitation, conformément au paragraphe 172 des Orientations

A titre d'action visant à éclaircir la situation du bloc pétrolier A et des blocs d'exploration I, II et III afin d'éviter qu'une licence ne chevauche le bien, il s'est tenue le 23 septembre 2021 à Bangui une réunion dont l'objectif était de faire un état des lieux des pressions anthropiques sur le Complexe des aires protégées du Nord-Est et son paysage fonctionnel, et de présenter et valider la méthodologie d'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire (SDAT) au motif de les réguler.

Les objectifs spécifiques de cette réunion étaient entre autres les suivants :

- Présenter un état de lieux de l'usage des espaces-ressources dans la zone d'intervention de WCS (Nord-Est) et des conséquences au niveau écologique et sécuritaire.
- Exposer les différentes étapes du processus d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire et les avantages à en tirer.

- Débattre des questions de l'empiètement du permis d'exploration pétrolière sur la partie Nord du Parc National Manono-Ngounda St Floris et de l'afflux des orpailleurs (90% seraient des étrangers) dans la Réserve de Faune de Oundja-Vakaga.
- S'enquérir du rendu de l'Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) du tracé de la Route Ndélé-Birao

Au cours des échanges qui ont suivi l'état des lieux faits par le Directeur Pays Adjoint de WCS RCA en ce qui a trait aux activités d'exploration pétrolière au Nord du PNMGSF et la présence des orpailleurs dans la réserve de faune de Oundja-Vakaga qui le borde à l'Est, les dispositions réglementaires interdisant ces activités dans les aires protégées ont été rappelées par les participants. Les mesures prises pour remédier aux cas similaires ayant eu lieu dans Aires Protégées de Dzanga-Sangha et la Réserve de Biosphère de Bagandou ont été par ailleurs évoquées. A la lumière de cela, il a été recommandé que le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et celui de la Géologie et des Mines puissent organiser une réunion impliquant la WCS et le Point focal UNESCO pour traiter et solutionner les préoccupations exposées. Il convient toutefois de mentionner que les activités d'exploration pétrolière dans ce bloc pétrolier A sont en suspens depuis 2012.

3.7. L'exploration et l'exploitation minière et pétrolière sont incompatibles avec le statut de patrimoine mondial, politique soutenue par réengagement de sociétés industrielles de premier plan, comme Shell et Total, de ne pas s'engager dans de telles activités au sein des biens du patrimoine mondial ;

Dans l'optique d'engager des actions visant à éviter que l'afflux des orpailleurs dans la réserve de faune de Oundja-Vakaga qui borde à l'Est du Bien ne puisse l'impacter, les opérations de survol ont été réalisées le premier courant mois de mai et le second le 14 novembre 2021 en vue de s'enquérir de l'ampleur de la menace qui est d'ailleurs réelle. L'information a été portée à la connaissance des plus hautes autorités du pays, appuyée par un compte rendu étayé par de photos. L'assurance que les dispositions sont en train d'être prises pour un déploiement des détachements des Forces Armées Centrafricaines dans plusieurs localités de la zone au motif de sécuriser cette partie du territoire et remédier à cette activité illicite a été donnée.

Par ailleurs, les petits exploitants miniers en opération dans le PNMGSF ont été sensibilisés et beaucoup se sont retirés. Les avancées en cours dans la récupération et la sécurisation du Bien permettra de se débarrasser de ceux qui y sont encore.

3.8. Demande en outre à l'Etat partie de finaliser l'EIES du projet de réhabilitation de la route nationale 8 Ndélé-Birao pour en évaluer les impacts directs et indirects sur le bien, en privilégiant l'option la moins préjudiciable pour son intégrité et en prévoyant des mesures d'accompagnement appropriées, et de soumettre cette EIES au Centre du patrimoine mondial pour examen par l'UICN, avant de prendre une décision finale sur le projet, conformément au paragraphe 172 des Orientations.

Concernant le projet de réhabilitation de la route nationale 8 Ndélé-Birao. La notification établie sur la base des documentations fournies par WCS, mentionne le choix du tracé de la route à porter sur le scénario 3 des trois tracés proposés à savoir, celui soutenu par l'UNESCO, l'IUCN, la DUE RCA et WCS qui contourne le PNMGSF par le Sud qui a été choisi au détriment du scénario 1 qui traverse la partie Nord du PNMGSF et le scénario 2 qui suit le tronçon de l'ancienne RN 8 qui traverse le PNMGSF en plein milieu de sa moitié Sud ont été écartés.

Ladite notification est ainsi stipulée : Le Gouvernement Centrafricain réuni en Conseil ordinaire des Ministres le jeudi 2 juillet 2020, sous la très Haute Présidence de son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'Etat, a marqué son accord et a validé le scénario 3, c'est dire la route rurale 28 suivant l'axe Ndélé-Ouadda- Ouadda Djallé – Birao, ainsi que la construction des pistes rurales reliant les autres villages environnants.

Concernant l'EIES portant sur les travaux d'ouverture et de consolidation de la chaussée du tronçon Ndélé-Birao. Elle n'est pas encore rendue et validée. L'EIES du tronçon Ndélé-Birao fait l'objet d'une procédure séparée de celle du tronçon Kaga-Bandoro/Mbré/Ndélé dont les travaux de dégagement et consolidation de la route se rapprochent de Ndélé. Le coût de financement de la section Ndélé-Birao ayant été relevé en raison du surplus de distance qu'implique le contournement du Parc National Manovo-Gounda St Floris (PNMGSF) et l'ouverture des bretelles pour desservir les villages du côté de la Vakaga, les démarches sont en cours pour mobiliser des fonds supplémentaires d'où la suspension jusqu'à lors de la procédure devant conduire à l'organisation de l'atelier de validation de l'EIES, et des mesures d'accompagnement favorables à la préservation à long terme de l'intégrité du Bien.

Fait à Bangui, le 01 FEV 2022


Le Directeur de Cabinet

Célestin NDEDJI